



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 28 janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoirs : 1
Absente : 1
Absents excusés : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre. Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Pascal Maginot, M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, M. Frédéric Moineau, M. Philippe Pissot, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac, Mme Sandrine Frère, Mme Yvonne Fèvre.

Absents excusés :

M. Michaël Billaud donc pouvoir a M. Jean-Jacques Jacquemet
M. André Verriest

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : M. Pascal Maginot

Cout prévisionnel et plan de financement pour la rénovation de l'école municipale et création du pôle maternel

Date de convocation
23/01/2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant le rappel par Madame le Maire du projet de rénovation de l'école municipale que le coût prévisionnel est le suivant :

Date d'affichage
30/01/2026

Dépenses	Montant HT
Jeux mobiles d'extérieur	1 014.28 €
Structure d'extérieur	13 076.20 €
Dortoir	1 642.42 €
Mobilier	16 822.99 €
Travaux école	9 970.00 €
Local vélo	3 850.00 €
Alarmes	6 400.00 €
Menuiseries et fermetures	1 188.86 €
Peinture	1366.40 €
DTA	1 040.00 €
Chauffage	13 455.05 €
TOTAL	69 826.17 €



Considérant qu'il y a lieu d'établir le plan de financement suivants :

Financeurs	Base	Montant HT	Intervention
CD 17	50 346.51 €	15 103.95 €	30 %
DETR	50 346.51€	25 173.26 €	50,00 %
FIPD	6 400.00 €	1 920.00 €	30.00 %
Total		42 197.21 €	
Autofinancement		27 628.96 €	39.57 %
Coût HT :		69 826.17 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le coût prévisionnel et le plan de financement tels que proposés ci-dessus, de décider de solliciter des aides financières auprès des différents organismes selon le plan de financement présenté par Madame le Maire et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce projet.

➤ **Vote** : tous pour (11)

Fait à Chambon,

Le Maire,
Angélique Peintre



Le secrétaire de séance,
Pascal MAGINOT



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme. La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Ampliation est adressée à Madame la sous-préfète de Rochefort, Angélique Rocher-Bedjoudjou, à Madame le Présidente du conseil départemental de la Charente-Maritime, Sylvie Marcilly, le Président de la communauté de communauté Aunis Sud, Jean Gorioux et à Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Ferrières d'Aunis, Christophe Borg.

